

Analyse du potentiel de réduction des émissions d'ammoniac des élevages français aux horizons 2020 et 2030

5 février 2014

Avec 650 000 tonnes en 2010, la France est le premier émetteur d'ammoniac de l'Union européenne. Le NH₃, polluant atmosphérique, provient à 97% de l'agriculture, et à 77% de l'élevage (principalement bovin, mais aussi avicole et porcin). L'Ademe a récemment publié la synthèse de son étude prospective visant à « identifier 10 actions coûts efficaces à l'échelle de la France, pour réduire les émissions métropolitaines d'ammoniac aux horizons 2020 et 2030 », par rapport à 2010 prise comme année de référence. Ce travail a été réalisé par le consortium formé par le CITEPA et les trois instituts techniques des filières animales concernées (Idele, Itavi et IFIP).

Les auteurs ont procédé à une revue bibliographique et ont identifié presque 200 actions permettant de réduire les émissions d'ammoniac, concernant l'alimentation et la gestion des effluents d'élevage au bâtiment, au stockage et à l'épandage. Outre l'identification de pratiques à potentiel de réduction intéressant, mais présentant des degrés de maturités faibles à très faibles, l'étude a permis l'analyse approfondie de 10 pratiques coûts efficaces, donnant lieu à des fiches chiffrées et détaillées.

Les résultats montrent que le plus gros potentiel de réduction des émissions d'ammoniac repose d'abord sur les pratiques d'incorporation rapide des déjections après l'épandage, puis sur l'épandage et le stockage des effluents (couverture), ces trois leviers concernant toutes les filières animales. Les pratiques au bâtiment et visant à réduire les excréments azotés par l'optimisation de l'alimentation semblent des leviers plus faibles.

En prenant en compte les rapports coût/efficacité, les pratiques les plus prometteuses concernent d'abord les actions sur l'alimentation, puis sur l'épandage, suivies de celles sur le stockage et enfin celles liées au bâtiment. Les seules actions qui ont un coût négatif sont celles qui concernent l'alimentation, et notamment l'augmentation du temps passé au pâturage. Les auteurs soulignent que la préservation de cette pratique est donc un enjeu majeur.

Enfin, l'étude a permis de décrire un certain nombre de freins pouvant limiter le déploiement à large échelle des mesures identifiées. Les auteurs concluent qu'il sera nécessaire « de développer une politique volontariste sur l'ensemble des filières animales, mais aussi sur la fertilisation des cultures », pour atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions nationales d'ammoniac. Les inventaires nationaux d'émissions devront également être améliorés pour rendre compte des évolutions de pratiques et de l'efficacité des politiques publiques.

Noémie Schaller, Centre d'études et de prospective

Source : Ademe
[<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=-1&cid=96&m=3&id=90653&ref=&nocache=yes&p1=111>
– ce lien n'est plus valide]